



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 2004

Texte de la question

M. Yves Durand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de moyens en personnels pour l'apprentissage de l'allemand dans les établissements scolaires, en particulier dans l'académie de Lille. En effet, suite aux suppressions de postes sans équivalent dans aucune autre académie, l'offre de langues vivantes s'est considérablement réduite dans la région Nord-Pas-de-Calais. De plus, dans le second degré, les professeurs d'allemand viennent de découvrir un courrier du DASEN, enjoignant les chefs d'établissement de fermer les sections bi langues, selon une charte académique des langues vivantes virtuelle, puisqu'elle n'a jamais fait l'objet de dialogue au sein des instances adéquates. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend promouvoir pour mettre un terme à cet élagage de l'enseignement de l'allemand dans la région Nord Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale porte une attention particulière à l'enseignement des langues vivantes. Dans l'académie de Lille, le cahier des charges concernant l'ouverture des sections bilangues à la rentrée 2011 a pour objectif d'anticiper l'apprentissage simultané et à parité de deux langues vivantes au collège. Dans ce contexte, les départements du Nord et du Pas de Calais comptent, aujourd'hui, respectivement, 99 et 65 sections bilangues. Lors de la rentrée 2012, un seul établissement - le collège de Vermelles dans le Pas de Calais - a vu fermer sa section bilangue. Dans le cadre de cette politique de développement de l'enseignement des langues vivantes, l'académie de Lille a privilégié l'allemand : cette politique volontariste doit permettre de favoriser son enseignement et sa pratique. Cet objectif a été particulièrement affirmé dans le cahier des charges cité précédemment. Il s'est traduit, lors des créations des sections bilangues, par des créations majoritairement en anglais/allemand. Dans les établissements dont chaque niveau accueille plus de 120 élèves, la LV2 allemand a été maintenue, voire étoffée. Toutefois, après concertation avec le corps des inspecteurs et dans le respect du cahier des charges, l'option a dû être fermée dans douze établissements. La volonté académique de préserver l'allemand et l'étude faite au cas par cas lors des réunions « Cartes de langues » ont permis de surseoir cette fermeture dans quatre établissements pour l'année scolaire en cours. L'académie de Lille offre donc désormais aux familles un large réseau d'établissements proposant un enseignement en allemand. L'attachement porté à l'enseignement des langues vivantes doit permettre de favoriser leur apprentissage par le plus grand nombre. L'expérimentation de la globalisation des horaires de langues, la promotion de modes d'apprentissage différents telle la mise en place de périodes intensives d'enseignement ou encore l'organisation des cours de langue en groupes de compétence sont autant de mesures qui contribueront à un meilleur enseignement des langues.

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2004

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4563

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 210